Association de la Retraite Sportive
Club 34005 Saint Gély du Fesc

Site internet : ars-saint-gely.fr

FICHE D'ADHESION à l'ARS saison 2025/2026

Renouvellement ☐ **N° licence**. . . . . **Nouvelle adhésion** ☐

Pour les personnes licenciées dans un autre club de la FFRS N° de licence . . . . . Club . . . . . .

Mme ☐ M ☐ NOM . . . . . Prénom . . . . . .Né(e) le . . . . . .

Adresse. . . . . .

Code Postal. . . . . .Ville . . . . . .

Téléphone Fixe : / . / . ./ . ./ . . / Téléphone mobile : / . . / . . / . . / . . /

E-mail. . . . . .@ . . . . . .

Acceptez-vous de recevoir par mail les convocations et informations habituellement envoyées par courrier : ……☐ **oui** ☐ **non**

Acceptez-vous que les photos prises lors des activités figurent sur notre site ou différentes brochures de la FFRS, aucune poursuite ne pouvant être engagée à l'encontre de la FFRS, du club ou de ses membres : ……☐. **oui** ☐ **non**

Activités choisies : Ne cocher que les activités que vous vous engagez à faire.

□ Randonnée pédestre □ Marche nordique □ Longe côte* □ Cyclo route □ Cyclo VTC □ Tai chi □ Qi Gong

□ Gymnastique □ Danses folkloriques □ Danses country □ Danses de salon □ Scrabble □ Raquettes à neige □ Echecs

*** Obligatoire** : fournir l'attestation annuelle de savoir nager

- Liste des documents à fournir, disponibles sur le site internet (onglet association)

Nouveaux adhérents (Habitants St Gély seulement)	**Adhérents inscrits saison 2024/25**
Fiche d'adhésion et chèque de 56,21€ à l'ordre de l'ARS	
Consentement données personnelles	
Attestation savoir nager obligatoire pour l'activité longe côte	

Dossier complet à déposer obligatoirement lors des permanences à la salle de la Devoiselle :

Les 16, 17, 23 et 26 septembre 2025 ainsi que les 17 et 24 octobre 2025 de 9h00 à 11h30

Rappel : L'adhésion ne pourra prendre effet qu'à la remise d'un dossier complet. Aucun courrier ou mail ne sera pris en compte.

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 31 OCTOBRE 2025

L'**assurance** est obligatoire pour pratiquer vos activités, elle prend effet avec le dépôt de votre dossier d'adhésion complet qui conditionne la délivrance de la licence.
La **licence** annuelle est valable du 1er septembre 2025 au 31 août2026 ; l'assurance couvre la même période, mais reste acquise jusqu'au 30 septembre afin de permettre le renouvellement de la licence

Date : / / / 2025 Signature